

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
18 novembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :  
**10. CONVENTION  
TERRITORIALE  
GLOBALE. LANCEMENT  
DE LA PROCÉDURE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

ID : 059-215904004-2020-124-07122020D10\_AK-DE



L'an deux mil-vingt, le vingt-quatre NOVEMBRE à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mr BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIA Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mr QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSY Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBER Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mm LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtiti Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** M. BAUDRY José – M. SERE Soarey Idriss **donnant procurations respectives à** Mm BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. LAPIERRE Julien.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Il expose que ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants :

- enfance,
- jeunesse,
- parentalité,
- accès aux droits,
- inclusion numérique,
- animation de la vie sociale,
- logement,
- handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance le 31/12/2019 par le biais des bonus territoires.

.../...

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le 10 12 2020



**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020**

ID : 059-215904004-20201124-67122020D10\_AK-DE

## **10. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE. LANCEMENT DE LA PROCÉDURE.**

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), le conseil municipal dispose des informations nécessaires pour délibérer.

Le conseil municipal autorise le Maire, à signer les conventions d'objectifs et de financement, avant le 31/03/2021, afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du CEJ au 31/12/2019 et géré par la collectivité.

Le conseil municipal s'engage à élaborer et à signer une Convention Territoriale Globale avant le 30/09/2021.

Le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF du Nord et un comité de pilotage sera mis en place.

Ainsi, par la présente délibération, il vous est demandé d'autoriser le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale.

Par conséquent, sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Nord, et d'autoriser la signature par le Maire ou son représentant de la Convention Territoriale Globale ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.